

Réunion du 3 juin 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Louise RICHERT

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYER

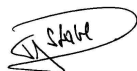
N° CP/2013/425 - Fonds de développement urbain - 2222
Subventions de fonctionnement au titre de la politique de la ville

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 57 100 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés
- autorise le versement des subventions de fonctionnement dans leur intégralité dès cette délibération rendue exécutoire.

Elle approuve par ailleurs la convention financière 2013 à intervenir entre le Département et l'Association "Actions citoyennes interculturelles" (ASTU), bénéficiaire de l'une de ces subventions, et autorise son président à signer cette convention.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130603-77715-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 14/06/13